



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA FORMATION
PROFESSIONNELS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'enseignement scolaire**

Paris, le 26 juillet 2022

Service de l'instruction publique et de l'action pédagogique
Sous-direction des lycées et de la formation professionnelle
Bureau des lycées professionnels,
de l'apprentissage et de la formation professionnelle continue
DGESCO A2-2
n° DGESCO – D2022-007529
Affaire suivie par :
Sébastien BEGEY
Tél : 01 55 55 32 20
Mél : sebastien.begev@education.gouv.fr

La ministre déléguée
chargée de l'Enseignement
et de la Formation professionnels

à

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les
recteurs d'académie

Objet : Préparation de la co-intervention en lycée professionnel

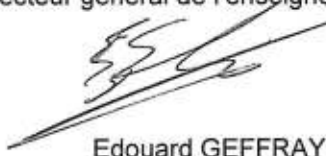
Les actions et mesures de la transformation de la voie professionnelle s'inscrivent pleinement dans le cadre fixé par la circulaire de rentrée 2022 d'une école engagée pour l'excellence, l'égalité et le bien-être.

Afin d'offrir à tous les lycéens professionnels les conditions d'un parcours d'excellence, la mise en œuvre des avancées pédagogiques que représentent les familles de métiers en classe de seconde professionnelle, la co-intervention, la réalisation du chef d'œuvre, et les modules de préparation à l'insertion professionnelle ou à la poursuite d'études doit être poursuivie et accompagnée, dans la continuité de ce qui a été engagé depuis la rentrée 2019.

S'agissant plus particulièrement de la co-intervention entre enseignement général et enseignement professionnel, il est important que les professeurs identifient collectivement, en amont de leur enseignement, les situations, les activités et les supports les plus pertinents à leurs interventions. C'est pourquoi, comme le prévoit la note de service n° 2019-023 du 18-3-2019, les heures de co-intervention des deux premières semaines de l'année scolaire (soit 8 heures professeurs) pourront être dédiées à la concertation des professeurs co-intervenant dans ce cadre.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à cette mesure ainsi qu'à l'accompagnement des chefs d'établissements et leurs équipes pédagogiques pour une mise en œuvre de ce cadre.

Pour la ministre et par délégation
le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY